

# Procès-Verbal du conseil municipal du 25 juillet 2022 à 18h30

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chauzon étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELON, Maire.

Présents : Jean-Claude DELON - Agnès SOPRANI - Alain TUAILLON - Muriel LEROUX - Hervé PERRET - Jean-Marc FEUILLOLEY - Jonathan LOPEZ - Marie-Pierre TOURRE - Joëlle VIELFAURE - Pascaline BELOUARD FAUVEL - Rénald JACQUES

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Agnès SOPRANI

Procès-verbal approuvé en conseil municipal le 27 septembre 2022.

Date de mise en ligne : le 29 septembre 2022.

La séance est ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2022 à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Schéma directeur Eclairage Public : remplacement de luminaires et pose d'horloges astronomiques

## **1) Schéma directeur Eclairage Public : remplacement de luminaires et pose d'horloges astronomiques**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 8 novembre 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07.

Il propose la mise en place de la coupure de l'éclairage public la nuit. Pour cette opération, il est nécessaire de procéder à des aménagements sur le parc de la commune.

Monsieur le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 28 luminaires qui seront équipés de lampe « LED » et la pose d'horloges astronomiques connectées et pilotables à distance. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le cout estimatif de l'opération s'élève à 29 485.56 € HT (financé à 50% par le SDE07),
- Auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maitrise d'ouvrage soit : 737.14 € (payable en une fois au procès-verbal de réception des travaux),
- Le cout restant à la charge de la commune s'élèverait à 14 742.80 € à étaler sur 5 ans soit : -1/ 2 948.56 € par an (+ 737.14 € à régler en une seule fois) à inscrire au budget de l'année 2023,
- Economie sur la puissance installée : 2.1 kW/h (diminution 65 %),
- Economie sur la puissance consommée : 9 300 kW/h par an sur les luminaires remplacés,

- Economie théorique de la maintenance : 203 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :  
- de valider le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07.

La séance est levée à 19h30.

A Chauzon,  
Le 27 septembre 2022,

Le maire,  
Jean-Claude DELON

La secrétaire de séance  
Agnès SOPRANI

